

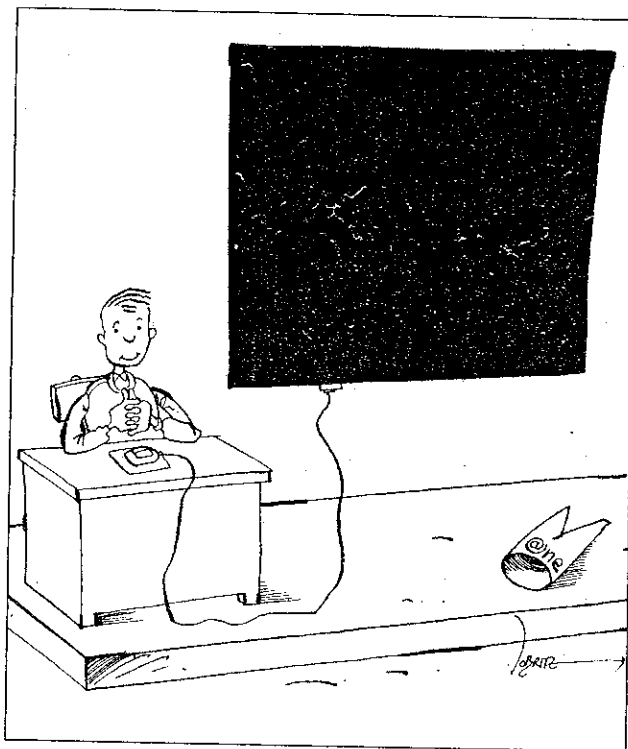
ÉDUCATION En 2007, tous les établissements scolaires auront un accès Internet

L'école s'informatise à grands pas

Les technologies de l'information et de la communication à l'école étaient au cœur de la première réunion des recteurs de l'année. François Fillon, le ministre de l'Éducation, a ainsi souhaité rappeler devant les représentants des académies toute l'importance qu'il accordait à ce dossier et sa volonté de le voir avancer. Il est vrai que cette priorité apparaît très nettement dans le projet de loi d'orientation pour l'école qui va être présenté mercredi au Conseil des ministres.

« La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication » est inscrit au même titre que la maîtrise de la langue française ou de celles des principaux éléments de mathématiques dans les matières que tous les élèves devront posséder à l'issue de la scolarité obligatoire dans le cadre du socle commun.

De fait, l'introduction des nouvelles technologies dans le milieu scolaire a fait des progrès considérables ces dernières années. Du côté du matériel, les collectivités territoriales font des efforts très importants pour équiper les établissements. L'Île-et-Vilaine



est l'un des départements qui vient de se lancer (*lire ci-contre*), d'autres comme Les Landes l'avaient fait avant lui. De son côté la ville de Besançon rappelait récemment que

les écoliers de CE2 ont la possibilité d'avoir un ordinateur à la maison.

Du côté du ministère de l'Éducation nationale, on rappelle l'objectif visé : 100 % des éta-

blissements et écoles connectés à Internet en 2007 et un ordinateur pour trois élèves. En outre, la scolarité des élèves du primaire est désormais émaillée par l'obtention du brevet informatique et Internet (B2I). Un deuxième niveau va être intégré au brevet des collèges à partir de la rentrée 2005. Enfin, à partir de 2007, tout élève quittant le lycée possèdera le niveau trois qui sera intégré au baccalauréat. Les futurs enseignants, eux, ne pourront quitter les IUFM (Instituts de formations des maîtres) sans avoir obtenu le certificat informatique et Internet (C2I).

Autre perspective proche, la généralisation des bureaux en ligne. Il s'agit d'un portail accessible par Internet qui, selon que l'on est élève, parent, professeur ou chef d'établissement, proposera toute sorte d'informations : retard, absence, emploi du temps de la classe, carnet de notes, manuels scolaires... Le ministère de l'Éducation s'y engage : en 2007 tous les élèves et tous les enseignants de la maternelle à la terminale pourront disposer d'un de ces bureaux virtuels.

M. C.

de Figaro
9.01.2005